

4. Fournisseurs Responsabilité sociale et environnementale

Tous les fournisseurs fournissant des biens ou des services à MDM doivent connaître, comprendre et accepter les principes et les exigences du Code de conduite de MDM, qui sont basés sur des normes et des principes internationalement reconnus.

Ce code de conduite définit nos attentes fondamentales envers nos fournisseurs. Ces principes constituent les conformités sociales et environnementales minimales que nous attendons des fournisseurs fabriquant nos produits, car nous voulons garantir à nos clients que les personnes qui les fabriquent sont traitées décemment quel que soit le pays où ils travaillent. Les fournisseurs doivent respecter ce code de conduite, qui n'est pas négociable.

En ayant un partenariat commercial avec Maisons du Monde, vous reconnaissez que vous respecterez pleinement ce Code de conduite. Ce préalable est essentiel pour maintenir nos intérêts à long terme.

Ce code de conduite sera :

- L'objectif minimum à atteindre par une approche progressive pour améliorer les normes sociales et environnementales dans l'usine.
- Transmis aux salariés de l'usine et à la chaîne d'approvisionnement en amont, y compris les sous-traitants.
- Dans le cadre d'un programme global de formation RSE au niveau de l'usine.

Code de conduite des fournisseurs

Maisons du Monde a adhéré à l'initiative du Pacte Mondial des Nations Unies en janvier 2012 et s'engage à aider ses fournisseurs à améliorer leurs conditions de travail.

Tout d'abord, chaque fournisseur est tenu de se conformer à toutes les lois et réglementations nationales et locales, notamment en matière de travail, d'immigration, de santé et de sécurité et d'environnement.

Maisons du Monde exige également que soient respectés :

- Les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Convention internationale des droits de l'enfant.
- La Convention des Nations Unies contre la corruption ainsi que
- Les conventions de l'OIT concernant le travail des enfants ou le travail forcé, la santé et la sécurité au travail, la discrimination et les pratiques disciplinaires, les heures de travail et la rémunération.
- Le droit de l'homme des Nations Unies à un environnement sain et durable.

1. Travail des enfants

L'emploi d'enfants de moins de 15 ans est interdit, conformément aux principes de l'OIT, à la Convention des Nations Unies et aux lois nationales. Les droits des jeunes travailleurs doivent être respectés. Les enfants de moins de 18 ans ne doivent pas être tenus d'accomplir des tâches dangereuses ou désagréables et ne doivent pas travailler la nuit ou faire des heures supplémentaires.

2. Travail forcé

Nous ne tolérerons aucune forme de travail forcé ou d'esclavage qui viole les droits humains fondamentaux. L'employeur ne doit retenir aucune partie du salaire, des avantages, des biens ou des documents d'un travailleur pour forcer ce personnel à continuer à travailler pour l'entreprise.

3. Discrimination

Il ne doit y avoir aucune discrimination fondée sur le sexe, l'âge, la religion, la race, la caste, la naissance, l'affiliation sociale, l'orientation sexuelle, les responsabilités familiales, la situation de famille, le handicap, l'origine ethnique et nationale, la nationalité, l'appartenance à des organisations de travailleurs, y compris les syndicats, affiliation ou opinion politique, ou toute autre condition pouvant conduire à une discrimination.

4. Heures de travail et heures supplémentaires

L'usine doit maintenir un système transparent et fiable d'enregistrement des heures de travail et des salaires de tous les travailleurs, y compris les travailleurs rémunérés à la pièce.

L'employeur doit se conformer aux lois nationales et aux normes de l'industrie en matière d'horaires

de travail et de jours fériés. Dans tous les cas, la semaine normale de travail ne doit pas excéder 48 heures et un maximum de 12 heures supplémentaires. Toutes les heures supplémentaires doivent être effectuées sur une base volontaire. Les travailleurs ont droit à au moins deux jours de congé par semaine et à tous les autres congés prévus par la législation nationale.

5. Rémunération

L'employeur doit verser aux employés un salaire égal ou supérieur au minimum requis par la législation locale. Lorsque les employés sont payés en fonction de leur production (travail à la pièce), leur salaire doit toujours respecter la norme légale du salaire minimum.

L'employeur doit s'assurer que les salaires et autres compensations, ainsi que les déductions sociales et fiscales, sont clairement expliqués en détail aux employés, et qu'ils sont payés conformément à toutes les lois applicables et d'une manière pratique pour les employés. Les retenues sur salaire telles que les amendes à des fins disciplinaires sont interdites. Toutes les heures supplémentaires sont rémunérées à un taux majoré tel que défini par la législation nationale.

6. Liberté d'association

Les employés doivent être libres d'adhérer aux organisations de leur choix. Les employeurs doivent reconnaître et respecter le droit des employés à la liberté d'association et à la négociation collective.

7. La santé et la sécurité au travail

L'employeur doit fournir un environnement de travail sûr et sain et doit prendre des précautions pour prévenir les accidents et les blessures qui pourraient affecter la santé des travailleurs. Des réglementations et procédures explicites en matière de santé et de sécurité doivent être établies et suivies, notamment en ce qui concerne la sécurité incendie, la sécurité individuelle et collective, la manipulation et le stockage dangereux, les premiers secours, l'hygiène et l'accès à l'eau potable. De plus, tous les employés doivent recevoir à intervalles réguliers une formation sur la santé et la sécurité sur le lieu de travail.

8. Sous-traitants et Traçabilité

La société fournira l'adresse des sites de fabrication de chacun de nos produits. De plus, l'entreprise est invitée à communiquer ce Code de Conduite à ses sous-traitants intervenant dans le processus de production des dernières étapes de fabrication

réalisées pour le compte de Maisons du Monde. De plus, l'entreprise apportera à Maisons du Monde une visibilité sur ses nœuds de la chaîne d'approvisionnement.

9. Environnement

Les usines doivent utiliser des produits tolérés par les normes internationales et afficher les fiches de données de sécurité associées. De plus, les usines doivent mesurer et réduire progressivement leurs impacts environnementaux.

Sera prioritairement abordée la gestion :

- **Pollution et substances dangereuses** : Les usines ne doivent utiliser que des produits chimiques tolérés par les normes internationales. Les procédures doivent être formalisées pour l'étiquetage, le stockage et la manipulation des produits chimiques. Les usines doivent afficher des fiches de données de sécurité compréhensibles pour les travailleurs. La liste des produits chimiques interdits étant régulièrement revue, les usines doivent se tenir à jour.

- **Déchets** : Les usines doivent adapter le stockage, la manutention et le traitement des déchets, en fonction de leur caractère dangereux ou non dangereux. Afin de réduire les rejets dans l'air, l'eau et le sol, une procédure de prévention de la gestion des déchets doit être élaborée. Il réduit également les risques d'inflammation et d'explosion.

- **Eaux usées et effluents** : Les usines doivent traiter correctement leurs eaux usées, soit par une ETP sur le site de production, soit par une ETP externe agréée. L'ETP doit être correctement utilisé, entretenu et adapté au volume d'effluents générés par les usines.

10. Système de gestion et transparence

L'entreprise doit définir et mettre en œuvre une politique de responsabilité sociale d'entreprise qui garantit que toutes les exigences du Code de conduite peuvent être respectées. Cette politique exige que des procédures claires soient rédigées pour chacun des points et que chaque action soit documentée.

11. Éthique des affaires et corruption

L'entreprise doit interdire la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion et les pots-de-vin, dans la conduite de ses activités et développer de manière proactive des politiques et des programmes concrets pour lutter contre la corruption en interne et au sein de ses chaînes d'approvisionnement.

SIGNALER UNE INFRACTION

Les violations du code de conduite de Maisons du Monde peuvent être signalées de manière confidentielle. Si vous avez connaissance d'une infraction à l'un des articles de ce code, nous vous encourageons à nous en informer en :

1. En nous envoyant un email à csr-supplychain@maisonsdumonde.com
2. Signalement anonyme sur notre plateforme d'alerte sur <https://maisonsdumonde.whispli.com>

Liste des exigences sociales et environnementales de MDM

	Criticité
TRAVAIL DES ENFANTS	
L'établissement ne doit employer que des travailleurs âgés de plus de 15 ans ou de l'âge légal de travail	Critique
S'il y a des travailleurs mineurs, de 15 à 18 ans, ils seront dispensés d'effectuer des heures supplémentaires, des travaux de nuit ou dangereux	Critique
TRAVAIL FORCÉ	
Les travailleurs doivent être libres de toute pratique de travail forcé Par ex. Documents officiels (carte d'identité, passeport, etc.) ou effets personnels retenus par la direction, interdiction de quitter les lieux en fin de journée de travail, OT contre accord des travailleurs, frais de recrutement payés par les travailleurs, cautions demandées aux travailleurs, retards de salaire paiement etc...	Critique
DISCRIMINATION	
Les travailleurs doivent être exempts de discrimination en termes d'embauche, de rémunération, d'accès à la formation, de promotion, de licenciement ou de retraite Les bases de discrimination interdites sont l'âge, la race, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, le handicap, l'origine nationale ou territoriale ou sociale, la caste, les responsabilités familiales, l'état civil, la grossesse, l'appartenance syndicale, les opinions politiques, etc.	Critique
Les travailleurs doivent être libres de toute forme de harcèlement, de violence mentale, physique et/ou verbale et de châtement corporel	Critique
HEURES D'OUVERTURE	
Il doit y avoir un système transparent et fiable pour les enregistrements des heures de travail et des salaires pour tous les travailleurs conservés à l'usine	Critique
La durée totale du travail des <u>travailleurs, y compris les heures supplémentaires</u> , doit être strictement inférieure à 72 heures par semaine (seuil critique)	Critique
La durée totale du travail des <u>travailleurs, y compris les heures supplémentaires</u> , doit être strictement inférieure à 66 heures par semaine (seuil majeur)	Majeur
Les travailleurs doivent bénéficier d'au moins 1 jour de congé (24 heures consécutives) sur une période de 7 jours conformément à la convention de l'OIT	Majeur
SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX	
Si des mesures disciplinaires sont mises en œuvre par l'établissement, elles doivent être légales et non excessives.	Critique
Le salaire minimum légal doit être garanti aux travailleurs conformément à la législation locale	Critique
Les heures supplémentaires doivent-elles être rémunérées au taux majoré légal ?	Majeur
Le mode de paiement doit être conforme à la législation locale, à temps et au moins mensuellement	Majeur
Les travailleurs doivent être couverts au moins par l'assurance accident/commerciale privée	Majeur
Les travailleurs recevront un bulletin de paie avec des informations complètes sur le salaire, les avantages et les déductions qui reflètent le salaire reçu. Les informations fournies sur les fiches de paie sont compréhensibles pour les travailleurs.	Majeur
LIBERTÉ D'ASSOCIATION	
Les travailleurs doivent être libres d'exercer leur droit de former ou de participer à des organisations liées au travail, ainsi que de participer à des négociations collectives sans discrimination, peur ou violence physique/psychologique	Majeur
SANTÉ ET SÉCURITÉ	
L'environnement de travail doit être exempt de toute exposition immédiate à des risques graves pour la santé ou la sécurité. Cela inclut les risques liés à la chaleur extrême, au froid, à l'humidité, à l'air, à la lumière, au bruit. D'autres dangers peuvent être, mais sans s'y limiter, la structure du bâtiment (fissure des murs)	Critique
L'établissement doit fournir des contrôles de santé au travail réguliers aux employés qui sont exposés à des processus dangereux (poussière, bruit et produits chimiques)	Majeur
SÉCURITÉ INCENDIE ET ÉLECTRIQUE	
Les issues de secours sont dégagées et déverrouillées	Critique
Une alarme incendie opérationnelle est présente dans l'établissement	Critique
Il y a des extincteurs à chaque étage de l'établissement	Critique
L'établissement organise régulièrement des exercices d'incendie (si non définis par la loi, au moins une fois par an pour tous les étages et équipes)	Critique
Si l'installation est située au-dessus du rez-de-chaussée ou occupe plusieurs étages, il y a au moins deux séries d'escaliers à utiliser comme voies de sortie de secours	Majeur

Les chemins de sortie de secours sont accessibles et dégagés	Majeur
Les issues de secours sont signalées par des panneaux visibles	Majeur
Les extincteurs sont désignés, bien visibles et accessibles	Majeur
Les panneaux électriques, fils et prises sont protégés	Majeur
GESTION DES MATIÈRES DANGEREUSES, INFLAMMABLES OU COMBUSTIBLES	
Les matériaux étiquetés comme dangereux, inflammables ou combustibles sont stockés à l'écart des sources d'inflammation	Critique
L'usine ne rejette pas de déchets dangereux sans traitement préalable dans son environnement naturel	Critique
Les déchets sont stockés, manipulés et transportés de manière à prévenir la contamination de l'air, du sol et de l'eau, à prévenir les risques d'inflammation/d'explosion et à garantir la santé et la sécurité des travailleurs	Majeur
L'installation sépare les déchets dangereux des flux de déchets non dangereux	Majeur
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE	
Si nécessaire, les travailleurs ont accès et portent des équipements de protection individuelle (EPI) appropriés et gratuits	Majeur
ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	
Les travailleurs ont accès à l'eau potable	Critique
L'usine surveille ses paramètres de conditions de travail	Majeur
Les machines sont équipées de dispositifs de sécurité et d'un bouton d'arrêt d'urgence	Majeur
Les travailleurs ont accès à des toilettes adaptées à leur sexe, propres et privées	Majeur
Une trousse de premiers soins valide est présente dans chaque zone de travail	Majeur
ÉTABLISSEMENTS RÉSIDENTIELS, le cas échéant	
Le dortoir n'est pas situé à côté d'un entrepôt de matières dangereuses ou d'un bâtiment de production où des travaux dangereux sont effectués	Critique
Les issues de secours sont dégagées et déverrouillées	Critique
Il y a une alarme incendie présente dans le dortoir	Critique
Il y a des extincteurs à chaque étage du dortoir	Critique
SYSTÈME DE GESTION, TRANSPARENCE	
Tous les documents examinés ont été trouvés exempts de toute manipulation ou falsification	Critique
L'audit a été réalisé sans aucune tentative de corruption ou de pot-de-vin de la part de l'audit	Critique
Le document écrit qui décrit les conditions d'emploi est dans une langue comprise par chaque travailleur respectif	Critique
Les travailleurs sont conscients de leurs conditions d'emploi	Majeur
L'établissement fournit aux travailleurs un document écrit décrivant les conditions d'emploi conformément à la législation locale, y compris des informations sur la santé et la sécurité au travail	Majeur
L'installation dispose d'une documentation non expirée de conformité aux exigences de sécurité du bâtiment délivrée par l'autorité locale conformément à la législation locale	Majeur
ENVIRONNEMENT	
L'usine est exempte de tout point de rejet des eaux usées industrielles directement dans l'environnement	Critique
Si le site libère des substances toxiques dans l'air à partir de cheminées ou d'émissions diffuses, l'usine dispose de filtres et/ou de systèmes pour contrôler les émissions atmosphériques conformément aux limites de la législation locale	Critique
S'il y a une usine de traitements des effluents sur site, les boues ou généralement d'autres types de déchets/substances dangereux sont temporairement stockés sur site dans une zone dédiée (sur sol dur, dans une enceinte secondaire, avec un toit) et sans contact possible avec la pluie ou le sol	Critique
L'usine est exempte de toute incinération de déchets sur site et / ou mise en décharge incontrôlée	Critique